

CONVENTION FINANCIERE

PONT DE FLEURVILLE sur la RD 933A – PR 3+841

OUVRAGE LIMITROPHE AIN - SAONE ET LOIRE

Entre

Le Département de l'Ain, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du

et

Le Département de Saône-et-Loire, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de l'Assemblée départementale en date du

Préambule

Le pont de Fleurville permet de franchir la Saône et de relier les communes de Pont-de-Vaux (Ain) et Montbellet (Saône-et-Loire). Il supporte la route départementale 933A. Il franchit également, côté Saône-et-Loire, la voie bleue constituée par l'ancien chemin de halage.

Ce pont, construit en 1899 et reconstruit partiellement en 1946 suite aux dommages subis en 1944, présente des désordres importants limitant le tonnage des véhicules l'empruntant. Au vu des inspections détaillées des ouvrages d'art et des études de diagnostic, il est acté que le pont de Fleurville doit faire l'objet d'une opération de travaux soit pour des réparations lourdes, soit pour une reconstruction.

Les deux options sont envisagées par les deux partenaires de la présente :

- Le Département de l'Ain préconise la construction d'un nouveau pont en amont de l'existant et la déconstruction de l'ancien après la mise en service du nouveau afin d'éviter toute coupure de circulation.
- Le Département de Saône-et-Loire est favorable à des réparations lourdes, moins onéreuses qu'une construction nouvelle.

Des négociations ont été menées entre les deux départements et la solution de la construction d'un nouvel ouvrage a été retenue assortie d'une clé de répartition du financement égale à 45 % pour le Département de Saône-et-Loire avec un versement anticipé d'une partie de sa participation.